



lux | croissance

R.C.S. LUXEMBOURG B38527

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 30 juin 2024

Mention légale

Ce rapport est un document d'information à l'usage des actionnaires. Les souscriptions ne peuvent être acceptées que sur la base du prospectus ou du document d'informations clés (DIC), accompagné du dernier rapport annuel et semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel. Ces documents seront adressés gratuitement à toute personne qui en manifestera le désir.

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois à compartiments multiples**



Sommaire

Organisation	2
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	5
LUX-CROISSANCE I	8
Etat du patrimoine	8
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	9
Statistiques	10
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	11
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	14
Notes aux états financiers	16
Informations supplémentaires (non-auditées)	20



Organisation

Siège social

1, Place de Metz
L-1930 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration

Mme Françoise THOMA
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Président du Conseil d'Administration

M. Guy ROSSELJONG
Administrateur indépendant

M. Romain WEHLES
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Administrateur

Société de Gestion

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT
19-21, Rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

**Conseil de Surveillance de
la Société de Gestion**

Mme Doris ENGEL
M. Jean FELL
M. Christian STRASSER

Directoire de la Société de Gestion

Mme Hélène CORBET-BIDAUD
M. Carlo STRONCK

Dépositaire

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG

Agent administratif

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG
(jusqu'au 30 septembre 2023)

UI efa S.A.
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG
(depuis le 1er octobre 2023)

**Calcul de la valeur nette d'inventaire,
Agent de transfert et de registre
(par délégation)**

UI efa S.A.
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Conseiller en investissements

LUX-FUND ADVISORY S.A.
2, Place de Metz
L-1930 LUXEMBOURG
(jusqu'au 31 janvier 2024)



Organisation (suite)

Cabinet de révision agréé

DELOITTE Audit
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Distributeurs

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.
4, Rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

Initiateurs

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.
4, Rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A. D'ASSURANCES
9, Rue Jean Fischbach
L-3372 LEUDELANGE



Rapport d'activité du Conseil d'Administration

À la fin de la période sous revue, le compartiment Lux-Croissance 1 - Class A a réalisé une performance positive de +5,13%. Le compartiment Lux-Croissance 1 - Class B est également dans le vert : sa performance touche +5,13%.

Lors de la période de référence, la SICAV a bénéficié d'un environnement favorable aux actions. Certains titres ont affiché de très belles performances, notamment dans les secteurs de la Technologie (tels que Qualcomm Inc., SAP) et de la Finance (JP Morgan Chase, Goldman Sachs Group), qui ont le plus contribué à la performance. En revanche, la sélection du secteur de la Santé a pesé sur les performances, vu les résultats décevants de Bristol-Myers Squibb Co. et de Pfizer Inc. Néanmoins, le processus de sélection mis en place est résolument axé sur des titres plus défensifs et de qualité fondamentale relative. Leurs valorisations offrent une marge de sécurité en cas d'invalidation du cas d'investissement.

Dans le segment obligataire, la durée du compartiment a été maintenue en ligne avec celle du marché lors de la première partie de la période de référence, à savoir de juillet à début décembre. L'incertitude économique et les attentes qu'une récession pourrait se matérialiser en 2024 ont incité à opter pour un biais défensif sur les positions en obligations souveraines détenues en portefeuille, en privilégiant notamment les pays cœur de la zone euro. Dans le même temps, l'attitude vigilante de mise s'est traduite par une sous-pondération des obligations d'entreprises (emprunts privés) au profit des emprunts publics (dette souveraine et d'organismes supranationaux). Aussi, l'allocation au sein de la poche des emprunts privés s'est également avérée défensive, dans des entreprises plus solides et résilientes en cas de tumultes de l'économie.

Toutefois, la résilience de l'économie et une probabilité plus faible qu'une récession se matérialise à court terme ont ouvert la voie à une révision du positionnement fin 2023. Tout d'abord, le rallye des obligations en novembre et décembre, largement explicable par les attentes de baisses de taux directeurs, a conduit à diminuer l'allocation aux durées très longues pour les racheter sur correction début 2024. Aussi, les attentes liées à un assouplissement monétaire potentiel semblant trop élevées, une durée plus faible a été globalement maintenue au premier semestre 2024. En parallèle, la composition des investissements dans les obligations souveraines a évolué en diminuant la sous-pondération aux pays périphériques.

Du côté des obligations d'entreprises, la pondération a été augmentée, notamment via l'achat d'obligations de sociétés financières. Dans le même temps, la poche de crédit (emprunts privés) a vu sa durée croître et a connu des arbitrages pour sélectionner des émetteurs profitant davantage de l'environnement économique favorable (vente des très hauts ratings) et offrant de meilleurs rendements.

En date du 19 juillet 2024, la nouvelle SICAV LUXFUNDS a absorbé la SICAV LUX-Croissance.

Le compartiment LUX-Croissance 1 sera absorbé par transfert de son patrimoine actif et passif dans le compartiment Portfolio Defensif de LUXFUNDS.

Sociétés Apporteuses / Compartiments Absorbés et classes:	Société Absorbante / Compartiments Absorbants et classes:
LUX-CROISSANCE I Classe A - Capitalisation	LUXFUNDS - PORTFOLIO DEFENSIVE Capitalisation
LUX-CROISSANCE I Classe B - Distribution	LUXFUNDS - PORTFOLIO DEFENSIVE Capitalisation

Pour de plus amples informations, le plan de fusion est consultable sur internet en suivant le lien ci-après :
<https://www.luxfunds.lu/en/news/restructuring-of-our-investment-funds-offering>

Luxembourg, le 13 août 2024

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
LUX-CROISSANCE
1, Place de Metz
L-1930 LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LUX-CROISSANCE (la « SICAV ») comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 30 juin 2024, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV au 30 juin 2024, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 11 des états financiers qui mentionne le projet de restructuration de la SICAV par absorption de ses compartiments au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. (« lux | funds »). Cette décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022.

La fusion a pris effet à la date du 19 juillet 2024 par absorption des compartiments de la SICAV au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT (« lux | funds »). Par conséquent, la SICAV LUX-CROISSANCE est dissoute sans être mise en liquidation.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé

Partner

Le 21 octobre 2024

**LUX-CROISSANCE I****Etat du patrimoine**

au 30 juin 2024
(en EUR)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	336.746.652,83
Avoirs bancaires	2.892.044,38
A recevoir sur émissions d'actions	1.794,90
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	2.901.766,30
Intérêts bancaires à recevoir	29.042,89
Total de l'actif	342.571.301,30

Exigible

A payer sur rachats d'actions	758.851,14
Intérêts bancaires à payer	3,21
Frais à payer	304.954,19
Total de l'exigible	1.063.808,54
Actif net à la fin de l'exercice	341.507.492,76

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	1.579.262,8277	EUR	211,84	334.548.265,01
B	99.680,5848	EUR	69,82	6.959.227,75
				341.507.492,76



LUX-CROISSANCE I

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
(en EUR)

Revenus

Dividendes, nets	2.519.811,09
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	6.038.099,77
Intérêts bancaires	144.896,15
Autres revenus	61.804,80
Total des revenus	8.764.611,81

Charges

Commission de conseil	1.320.426,52
Commission de gestion	1.703.637,87
Commission de dépositaire	282.835,02
Frais bancaires et autres commissions	41.494,69
Frais sur transactions	207.599,05
Frais d'administration centrale	178.824,57
Frais professionnels	24.908,00
Autres frais d'administration	68.675,58
Taxe d'abonnement	184.624,12
Intérêts bancaires payés	78,70
Autres charges	48.358,43
Total des charges	4.061.462,55

Revenus nets des investissements	4.703.149,26
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-16.140.336,79
- sur changes à terme	1.397,87
- sur devises	64.253,73
Résultat réalisé	-11.371.535,93

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	30.261.887,42
Résultat des opérations	18.890.351,49
Emissions	5.351.886,76
Rachats	-84.662.792,09
Total des variations de l'actif net	-60.420.553,84
Total de l'actif net au début de l'exercice	401.928.046,60
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	341.507.492,76

**LUX-CROISSANCE I****Statistiques**au 30 juin 2024
(en EUR)

Total de l'actif net	Devise	30.06.2022	30.06.2023	30.06.2024
	EUR	467.901.600,51	401.928.046,60	341.507.492,76

VNI par classe d'action	Devise	30.06.2022	30.06.2023	30.06.2024
A	EUR	206,42	201,51	211,84
B	EUR	68,03	66,41	69,82

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	1.954.309,0615	25.676,7110	-400.722,9448	1.579.262,8277
B	122.245,9428	961,7968	-23.527,1548	99.680,5848



LUX-CROISSANCE I

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets

au 30 juin 2024
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	567	Barry Callebaut AG Reg	1.047.095,85	862.083,20	0,25
CHF	23.863	Co Financière Richemont SA	1.557.561,06	3.475.785,42	1,02
			2.604.656,91	4.337.868,62	1,27
EUR	9.511	Allianz SE Reg	1.949.765,50	2.468.104,50	0,72
EUR	22.898	Anheuser-Busch InBev SA	1.685.799,89	1.239.239,76	0,36
EUR	33.727	BNP Paribas SA A	1.998.476,41	2.007.768,31	0,59
EUR	13.086	Dassault Systemes SA	524.619,37	461.935,80	0,14
EUR	104.971	Deutsche Telekom AG Reg	1.649.472,46	2.464.719,08	0,72
EUR	118.083	E.ON SE Reg	1.049.403,99	1.447.107,17	0,42
EUR	211.525	ENEL SpA	1.162.986,63	1.373.643,35	0,40
EUR	61.639	Engie SA	938.130,08	821.956,07	0,24
EUR	119.117	ENI SpA	1.637.528,92	1.709.805,42	0,50
EUR	23.244	Kerry Group Plc A	2.224.949,01	1.758.408,60	0,52
EUR	20.085	Sanofi SA	1.778.142,46	1.806.444,90	0,53
EUR	18.424	SAP SE	2.192.679,92	3.491.716,48	1,02
EUR	8.337	Schneider Electric SE	1.074.021,19	1.869.989,10	0,55
EUR	10.002	SEB SA	1.421.119,25	956.191,20	0,28
EUR	14.474	Siemens AG Reg	2.095.953,46	2.514.423,28	0,74
EUR	23.201	Société Générale SA	553.747,17	508.565,92	0,15
EUR	92.653	Stellantis NV	1.344.251,46	1.711.300,91	0,50
EUR	7.426	Thales SA	1.021.722,15	1.110.187,00	0,33
EUR	44.939	Totalenergies SE	2.215.851,80	2.801.047,87	0,82
EUR	10.085	UCB	793.892,21	1.398.789,50	0,41
EUR	15.511	Unicredit SpA Reg	285.697,71	536.758,16	0,16
EUR	48.799	Vonovia SE	1.872.006,62	1.295.613,45	0,38
			31.470.217,66	35.753.715,83	10,48
GBP	59.933	Anglo American Plc	1.584.566,95	1.768.964,94	0,52
GBP	269.906	BP Plc	1.377.087,35	1.513.055,56	0,44
			2.961.654,30	3.282.020,50	0,96
JPY	44.400	Nintendo Co Ltd	1.667.575,31	2.203.735,68	0,65
USD	12.100	Accenture Plc	3.155.660,11	3.425.962,11	1,00
USD	6.012	Applied Materials Inc	678.578,96	1.323.975,25	0,39
USD	47.536	AT&T Inc	1.032.453,88	847.716,46	0,25
USD	33.413	Bristol Myers Squibb Co	2.061.501,40	1.294.925,24	0,38
USD	41.358	Cisco Systems Inc	1.770.133,20	1.833.630,63	0,54
USD	16.937	Citigroup Inc	933.750,53	1.003.006,74	0,29
USD	4.533	Cummins Inc	970.866,85	1.171.448,01	0,34
USD	22.514	CVS Health Corp	1.488.399,56	1.240.833,18	0,36
USD	10.000	Dominion Energy Inc	755.631,09	457.260,17	0,13
USD	11.469	Dr Horton Inc	997.014,30	1.508.329,76	0,44
USD	11.738	Fortive Corp	721.319,07	811.670,21	0,24
USD	9.252	Garmin Ltd Reg	826.375,83	1.406.621,72	0,41
USD	3.949	Goldman Sachs Group Inc	775.175,02	1.666.864,20	0,49
USD	14.367	JPMorgan Chase & Co	1.055.336,99	2.711.710,92	0,79
USD	7.523	Keysight Technologies Inc Reg	563.092,99	960.031,96	0,28
USD	24.806	Medtronic Plc Reg	1.791.759,04	1.822.023,39	0,53
USD	20.167	Mondelez Intl Inc	973.332,47	1.231.549,53	0,36
USD	54.166	Newmont Corp Reg	2.075.141,25	2.116.396,44	0,62
USD	87.922	Pfizer Inc	2.436.635,04	2.295.686,41	0,67
USD	18.938	Qualcomm Inc	2.102.731,14	3.520.036,24	1,03
USD	16.780	RTX Corp Reg	956.248,47	1.571.989,73	0,46

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.



LUX-CROISSANCE I

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (suite)

au 30 juin 2024
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	7.651	Salesforce Inc	1.363.954,13	1.835.640,26	0,54
USD	12.354	The Walt Disney Co	972.243,60	1.144.670,27	0,34
USD	9.087	Westinghouse Air Brak Tec Corp Reg	787.688,69	1.340.239,22	0,39
			31.245.023,61	38.542.218,05	11,27
Total actions			69.949.127,79	84.119.558,68	24,63
Fonds d'investissement fermés					
EUR	13.619	Gecina Reg	1.462.644,35	1.170.553,05	0,34
Total fonds d'investissement fermés			1.462.644,35	1.170.553,05	0,34
Obligations					
EUR	5.000.000	Autoroutes du Sud de la France 1.375% EMTN Sen 18/27.06.28	4.656.750,00	4.635.650,00	1,36
EUR	4.500.000	Banco Santander SA VAR EMTN 23/23.08.33	4.659.750,00	4.689.360,00	1,37
EUR	3.500.000	Bank of America Corp 4.134% EMTN 23/12.06.28	3.572.590,00	3.571.295,00	1,05
EUR	8.500.000	Belgium 0.8% Ser OLO 81 Reg S 17/22.06.27	8.564.940,00	8.009.167,50	2,35
EUR	5.000.000	BNP Paribas SA 3.625% EMTN Ser 19847 22/01.09.29	4.961.650,00	4.958.750,00	1,45
EUR	4.300.000	BPCE S.A. 3.875% EMTN 24/11.01.29	4.302.150,00	4.300.043,00	1,26
EUR	4.000.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 4.75% EMTN 23/10.11.31	4.206.400,00	4.177.720,00	1,22
EUR	5.000.000	Caisse Franç de Fin Local 0.625% EMTN Ser 2016-6 16/13.04.26	5.276.500,00	4.769.350,00	1,40
EUR	5.500.000	Cred Agricole SA London 1.75% EMTN Ser 543 19/05.03.29	5.020.950,00	5.028.320,00	1,47
EUR	5.600.000	Deutsche Kreditbank AG 0.75% Sen 17/26.09.24	5.606.222,22	5.553.940,00	1,63
EUR	4.000.000	EIB 1.125% EMTN 2300/0100 Tr 2 Sen 17/13.04.33	4.699.920,00	3.423.940,00	1,00
EUR	9.000.000	EIB 4% EMTN 05/15.10.37	11.454.840,00	9.808.740,00	2,87
EUR	5.500.000	EIB 4.5% EMTN 09/15.10.25	7.364.448,67	5.588.770,00	1,64
EUR	3.000.000	Electricité de France SA 2% EMTN Sen Ser 35 18/02.10.30	2.721.060,00	2.714.505,00	0,79
EUR	4.500.000	Enel Finance Intl NV 3.875% EMTN Ser 97 22/09.03.29	4.557.150,00	4.547.047,50	1,33
EUR	4.500.000	Espana 1.95% Sen 15/30.07.30	4.446.923,00	4.225.387,50	1,24
EUR	4.000.000	Espana 2.55% Ser 10Y 144A 22/31.10.32	3.875.160,00	3.802.100,00	1,11
EUR	6.900.000	Espana 3.25% Ser 10Y 144A 24/30.04.34	6.916.356,00	6.829.309,50	2,00
EUR	4.000.000	Espana 3.5% 23/31.05.29	4.094.520,00	4.080.560,00	1,19
EUR	2.200.000	Espana 5.9% 11/30.07.26	3.100.928,60	2.320.747,00	0,68
EUR	5.000.000	Eur Fin Stabil Facil 0.5% EMTN Ser 115 Sen Reg S 17/11.07.25	5.051.400,00	4.861.250,00	1,42
EUR	6.000.000	European Fin Stability Facilit 2.625% EMTN 24/16.07.29	5.981.340,00	5.908.650,00	1,73
EUR	6.400.000	European Union 3% EMTN 24/04.12.34	6.340.736,00	6.302.624,00	1,85
EUR	7.700.000	European Union 3.125% EMTN 23/05.12.28	7.792.002,00	7.741.387,50	2,27
EUR	6.700.000	Finland 3% 144A 23/15.09.33	6.757.309,00	6.681.139,50	1,96
EUR	3.500.000	France 1.25% OAT 16/25.05.36	3.376.725,00	2.781.292,50	0,81
EUR	9.000.000	France 1.25% T-Notes Sen 18/25.05.34	8.264.168,18	7.489.035,00	2,19
EUR	10.000.000	France 2% 22/25.11.32	10.221.700,00	9.154.200,00	2,68
EUR	6.000.000	France 2.5% OAT 14/25.05.30	6.990.640,00	5.830.050,00	1,71
EUR	2.000.000	General Motors Financial Co 3.9% EMTN 24/12.01.28	2.001.400,00	2.007.440,00	0,59
EUR	4.000.000	Italia 0.45% 21/15.02.29	3.816.240,00	3.487.360,00	1,02
EUR	6.000.000	Italia 0.95% Ser 10Y 21/01.06.32	5.147.460,00	4.844.190,00	1,42
EUR	3.000.000	Italia 2.8% 18/01.12.28	2.891.998,85	2.922.285,00	0,86
EUR	5.000.000	Italia 4% Ser 9Y 144A 23/30.10.31	4.828.400,00	5.085.325,00	1,49
EUR	5.500.000	John Deere Bank SA 2.5% EMTN 22/14.09.26	5.442.580,00	5.394.950,00	1,58
EUR	2.900.000	La Mondiale Ste Assurances Vie 0.75% 20/20.04.26	2.923.968,50	2.736.773,50	0,80

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.



LUX-CROISSANCE I

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (suite)

au 30 juin 2024
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	2.000.000	Mercedes Benz Intl Fin BV 3.25% EMTN 24/10.01.32	1.986.380,00	1.967.170,00	0,58
EUR	2.000.000	Mercedes-Benz Group AG 1.5% EMTN Ser 79 17/03.07.29	1.843.140,00	1.836.560,00	0,54
EUR	8.500.000	Merck Fin Services GmbH 0.375% EMTN Sen Reg S 19/05.07.27	7.967.588,42	7.793.267,50	2,28
EUR	13.000.000	Netherlands 0% 144A 21/15.07.31	11.812.710,00	10.758.475,00	3,15
EUR	2.700.000	Oesterreich 0.9% 144A 22/20.02.32	2.351.970,00	2.323.552,50	0,68
EUR	5.000.000	Oesterreich 2.9% 144A 23/23.05.29	5.049.650,00	5.007.975,00	1,47
EUR	6.000.000	Oesterreich 3.45% 144A 23/20.10.30	6.244.620,00	6.173.670,00	1,81
EUR	4.500.000	Portugal 0.475% Treasury Sen 20/18.10.30	4.020.340,82	3.888.450,00	1,14
EUR	3.400.000	Portugal 0.7% 144A 20/15.10.27	3.186.412,00	3.176.926,00	0,93
EUR	3.000.000	Portugal 1.65% Ser 10Y 144A 22/16.07.32	2.725.890,00	2.709.030,00	0,79
EUR	3.000.000	Portugal 1.95% 144A 19/15.06.29	2.903.790,00	2.881.845,00	0,84
EUR	4.000.000	Royal Bank of Canada 0.01% EMTN Ser CB47 20/21.01.27	3.556.707,50	3.679.800,00	1,08
EUR	4.700.000	Ryanair DAC 2.875% EMTN Ser 4 20/15.09.25	4.993.682,16	4.652.412,50	1,36
EUR	5.000.000	Snam SpA 3.875% EMTN 24/19.02.34	4.976.900,00	4.927.050,00	1,44
EUR	3.000.000	Société Générale SA 1.75% EMTN Sen 19/22.03.29	2.715.000,00	2.716.140,00	0,80
EUR	4.000.000	T-Mobile USA Inc 3.7% 24/08.05.32	4.010.960,00	4.005.760,00	1,17
Total obligations			262.233.016,92	248.760.737,50	72,85
Fonds d'investissement ouverts					
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	53.340	iShares III Plc Core MSCI Japan IMI UCITS ETF Cap	1.922.110,56	2.695.803,60	0,79
Total tracker funds (OPCVM)			1.922.110,56	2.695.803,60	0,79
Total portefeuille-titres			335.566.899,62	336.746.652,83	98,61
Avoirs bancaires				2.892.044,38	0,85
Autres actifs/(passifs) nets				1.868.795,55	0,54
Total				341.507.492,76	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.



LUX-CROISSANCE I

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 30 juin 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	33,52 %
Finances	22,50 %
Institutions internationales	12,78 %
Industrie	5,71 %
Technologies	5,07 %
Biens de consommation durable	4,69 %
Energie	3,20 %
Services de santé	2,88 %
Services de télécommunication	2,14 %
Services aux collectivités	1,98 %
Biens de consommation non-cyclique	1,49 %
Matières premières	1,14 %
Fonds d'investissement	0,79 %
Immobilier	0,72 %
Total	<u>98,61 %</u>



LUX-CROISSANCE I

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 juin 2024

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	20,44 %
Etats-Unis d'Amérique	12,14 %
Luxembourg	10,24 %
Allemagne	8,45 %
Espagne	7,59 %
Italie	7,29 %
Belgique	7,24 %
Pays-Bas	5,56 %
Irlande	4,20 %
Autriche	3,96 %
Portugal	3,70 %
Royaume-Uni	2,43 %
Finlande	1,96 %
Suisse	1,68 %
Canada	1,08 %
Japon	0,65 %
Total	<u>98,61 %</u>



Notes aux états financiers

au 30 juin 2024

1. Informations générales

LUX-CROISSANCE (la "SICAV") a été constituée le 19 novembre 1991 sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples établie au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée illimitée. Le capital social initial de LUF 50.000.000,- a été souscrit conjointement par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, la Banque Raiffeisen S.C. et La Luxembourgeoise-Vie S.A. d'Assurances.

La SICAV relève de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières conformément à la directive 2009/65/CE.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat sont disponibles au siège de la SICAV et aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de la Banque Raiffeisen S.C..

Les rapports financiers, le prospectus, le document d'informations clés (DIC) ainsi que les statuts de la SICAV sont disponibles gratuitement au siège de la SICAV ainsi qu'aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de la Banque Raiffeisen S.C..

Les avis aux actionnaires seront publiés dans le "Luxemburger Wort" à Luxembourg et éventuellement dans d'autres publications sur décision du Conseil d'Administration de la SICAV.

Il appartient à l'actionnaire de s'informer sur le traitement fiscal qui lui est applicable du fait de la loi de son pays, de sa nationalité et de son lieu de résidence.

Les documents suivants peuvent être consultés au siège de la SICAV, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg:

1. Les statuts.
2. Le contrat de banque dépositaire.
3. Le contrat entre SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT et la SICAV.
4. Les rapports annuels et semestriels.
5. Le contrat d'agent domiciliataire et d'agent payeur.

Par ailleurs, les investisseurs peuvent consulter les documents ou informations suivants sur le site internet de la société de gestion (www.spuerkeess-am.lu) :

1. La dernière valeur nette d'inventaire de la classe d'actions concernée et les performances passées.
2. Le document d'informations clés de la classe d'actions concernée, informant sur l'objectif et la politique d'investissement, le profil de risque et de rendement, les frais et les scénarii de performance.

2. Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

b) Evaluation du portefeuille-titres

La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont négociées ou cotées sur une bourse officielle ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant le dernier cours disponible applicable au jour d'évaluation.

Dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire en portefeuille au jour d'évaluation ou si le prix déterminé suivant l'alinéa précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières ou si les titres ne sont pas cotés, l'évaluation se fait sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle est estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.



Notes aux états financiers (suite)

au 30 juin 2024

La valeur des parts des OPC de type ouvert, dans lesquels la SICAV investit, sera basée sur la dernière valeur nette d'inventaire des parts en question.

La valeur des parts des OPC de type fermé dans lesquels la SICAV investit est basée sur le dernier cours de clôture disponible applicable au jour d'évaluation en question.

c) Evaluation des autres actifs

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance ainsi que des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être réalisée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Conseil d'Administration de la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

f) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement (*ex-date*), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

g) Conversion des soldes en devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

À la date des états financiers, les cours de change en vigueur sont les suivants:

1	EUR	=	1,4662167	CAD	Dollar canadien
			0,9628862	CHF	Franc suisse
			7,4576395	DKK	Couronne danoise
			0,8476842	GBP	Livre anglaise
			172,3829237	JPY	Yen japonais
			11,4113076	NOK	Couronne norvégienne
			11,3522089	SEK	Couronne suédoise
			1,0716000	USD	Dollar américain

h) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.



Notes aux états financiers (suite)

au 30 juin 2024

3. Rémunération du conseiller en investissements et de la société de gestion

Jusqu'au 31 janvier 2024:

La SICAV fait appel aux services de la société SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT agissant en qualité de société de gestion.

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT perçoit pour ses services une rémunération annuelle de 0,22 %, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question.

La SICAV fait appel aux services de la société LUX-FUND ADVISORY S.A. agissant en qualité de conseiller en investissements.

LUX-FUND ADVISORY S.A. perçoit pour ses services une rémunération annuelle de 0,58 %, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question.

À partir du 1er février 2024:

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT perçoit pour ses services une rémunération annuelle de maximum 0,80 %, payable à la fin de chaque mois sur les actifs moyens en question:

Le contrat entre LUX-FUND ADVISORY S.A. et LUX-CROISSANCE a été résilié avec effet au 31 janvier 2024.

4. Rémunération du Dépositaire

La rémunération des services de dépositaire est incluse dans la rubrique "Commission de dépositaire" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

5. Frais d'administration centrale

La rémunération d'agent administratif et d'agent de transfert est incluse dans la rubrique "Frais d'administrations centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

6. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est incluse dans la rubrique "Autres charges" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif du rapport annuel. Cette rémunération est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7. Impôts

Au Luxembourg, la SICAV est assujettie au paiement de la taxe d'abonnement, au taux de 0,05 % par an, payable trimestriellement et calculée sur la totalité des actifs évalués au dernier jour de chaque trimestre.

Selon l'article 175 (a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

Certains revenus de la SICAV en provenance de sources extérieures au Luxembourg sont assujettis à des retenues à la source, d'un taux variable, qui ne sont pas récupérables.

8. Prêt de titres

La SICAV peut procéder à des opérations de prêt de titres. A la date des états financiers, la SICAV n'est pas engagée dans des opérations de prêt de titres.



Notes aux états financiers (suite)

au 30 juin 2024

9. Mouvements du portefeuille-titres

La liste des achats et ventes effectués au cours de l'exercice se référant au rapport annuel incluant les états financiers audités est tenue sans frais à la disposition des actionnaires au siège de la SICAV et aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de la Banque Raiffeisen S.C..

10. Evénements

Depuis le 1er octobre 2023, la société de gestion délègue l'administration centrale directement à UI efa S.A.

11. Evénement subséquent

Restructuration

La restructuration initialement programmée en 2022 et par la suite en 2023 a été approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires du 1er juillet 2024 et la fusion a eu lieu à la date du 19 juillet 2024 par absorption des compartiments de la SICAV au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT ("lux | funds"). La décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022.

La fusion a eu lieu selon les modalités suivantes:

Les SICAV absorbées:

- LUX-EQUITY
- LUX-CASH
- LUX-BOND
- LUX-CROISSANCE

La SICAV absorbante:

- LUX-PORTFOLIO

Nom de la SICAV après fusion: LUXFUNDS.

La fusion pour les différentes classes d'actions de la SICAV LUX-CROISSANCE a eu lieu selon les modalités suivantes:

Classes d'actions des compartiments absorbés	Classes d'actions des compartiments absorbants
LUX-CROISSANCE I Classe A - Capitalisation	LUXFUNDS - PORTFOLIO DEFENSIVE - Capitalisation
LUX-CROISSANCE I Classe B - Distribution	LUXFUNDS - PORTFOLIO DEFENSIVE - Capitalisation



Informations supplémentaires (non-auditées)

au 30 juin 2024

1. Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("Value at Risk").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2. Rémunération

Le montant total des rémunérations pour l'exercice social 2023 payé par la Société de Gestion à l'ensemble de son personnel s'est élevé à 2.257.228 euros dont 257.500 euros de rémunérations variables. La Société a employé une moyenne de 21 personnes (en équivalent temps plein) sur cette période.

Le montant total agrégé des rémunérations payées par la Société à son personnel identifié s'est élevé à 193.596 euros. Ces rémunérations ont été calculées au prorata des actifs nets de la SICAV par rapport au total des actifs des OPCVM gérés par la Société.

La partie fixe des rémunérations est déterminée par le contrat de travail et la partie variable sur base d'une évaluation annuelle.

La politique de rémunération est sujette à la revue de l'audit interne. Aucune modification importante de la politique de rémunération n'a été adoptée au cours de l'exercice.

3. Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4. Informations relatives aux règlements de l'EU 2019/2088 et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR")

Conformément à ce Règlement, le compartiment de la SICAV est catégorisé sous l'article 6.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.